



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/896

Le 16 avril 2019

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, à l'État de Palestine et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des commissions d'études des radiocommunications

Objet: Désignation des Présidents et des Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-R, du Comité de coordination pour le vocabulaire, de la Réunion de préparation à la Conférence et du Groupe consultatif des radiocommunications

Conformément au point 1 du *décide* de la Résolution UIT-R 15-6, les candidats aux fonctions de Présidents et de Vice-Présidents devraient être désignés par les États Membres de l'UIT et les Membres du Secteur des radiocommunications le plus rapidement possible. En outre, conformément à la Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018), l'État de Palestine a le droit de fournir des Présidents et des Vice-Présidents pour les réunions et groupes techniques, y compris les réunions de commissions d'études.

La Résolution UIT-R 4-7 donne des informations sur le mandat et la composition actuels des Commissions d'études de l'UIT-R dans la structure adoptée par l'Assemblée des radiocommunications de 2015. Il est néanmoins rappelé que, conformément au numéro 133 de la Convention, il appartient en dernier ressort à l'Assemblée des radiocommunications de décider s'il y a lieu de maintenir ou de dissoudre les commissions d'études ou d'en créer de nouvelles. Par conséquent, la structure définitive ne sera établie qu'à l'Assemblée. De même, les Présidents et Vice-Présidents ne peuvent être désignés qu'une fois que l'Assemblée des radiocommunications aura pris ses décisions.


Cela étant, si votre Administration/Organisation souhaite proposer un candidat aux fonctions de Président ou de Vice-Président d'une Commission d'études des radiocommunications, du Comité de coordination pour le vocabulaire, de la Réunion de préparation à la Conférence ou du Groupe consultatif des radiocommunications, le Bureau serait reconnaissant de recevoir, de préférence avant le 21 juillet 2019 et au plus tard le 7 octobre 2019, une notice biographique faisant ressortir les compétences du candidat concerné. De même, si l'État de Palestine souhaite proposer un candidat aux fonctions de Président ou de Vice-Président d'une Commission d'études des radiocommunications ou du Comité de coordination pour le vocabulaire, le Bureau serait reconnaissant de recevoir, de préférence avant le 21 juillet 2019 et au plus tard le 7 octobre 2019, une notice biographique faisant ressortir les compétences du candidat concerné.

De plus, si votre Administration/Organisation souhaite confirmer son soutien à un Président ou à un Vice-Président actuellement en exercice, vous voudrez bien en informer le Bureau, de préférence avant le 21 juillet 2019. A cet égard, votre attention est attirée sur les points 4 et 5 du *décide* de la Résolution UIT-R 15-6 concernant la durée des mandats.

Conformément au point 3 du *décide* de la Résolution UIT-R 15-6, le Directeur du Bureau des radiocommunications transmettra les notices biographiques des candidats aux Chefs de délégation présents à l'Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir noter que les Résolutions UIT-R précitées se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/resolutions>



Mario Maniewicz

Directeur

Distribution:

- Administrations des États Membres de l'UIT, État de Palestine et Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et du Comité de coordination pour le vocabulaire
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Vice-Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directrice du Bureau de développement des télécommunications